



Demande remboursement 2ans après avoir quitté le logement

Par Bibinou_fr

Bonjour,

suite à une erreur dans une facture de 2013 (solde de tout compte après résiliation de bail et restitution de la caution), mon propriétaire de demande 2 ans après une restitution d'une partie due à une "erreur" comptable de sa part.

A mon avis, une quittance et restitution de caution revient donc à émettre une attestation de paiement. J'ai toujours bien payé l'ensemble des charges et des loyers qui m'étaient demandés.

Je vous remercie de vos réponses
Cordialement